



FICHE ACTION

3.5.1

INCITER LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE À RÉDUIRE LEURS DÉCHETS

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique en réduisant la dépendance énergétique et en favorisant l'économie circulaire
- **Objectif opérationnel :** 3.5 Agir en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets
- **Objectifs transversaux :** 5.1 Initier les populations aux changements des comportements

Type d'action

- Atténuation
- Adaptation
- Qualité de l'air
- Études
- Action impliquant la population

Priorité :

Incidence sur l'environnement :
Incidence sur les populations :
Coût de l'action :
Moyens humains :

Références

ODD-ONU : 3-11-12-13
SRCAE :
Orientations CD1.1 CD1.2
PRPGD : Orientation 3
PCAEM :
CAD1
En lien avec l'action :
3.4.1, 3.5.3, 3.5.2, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

PILOTAGE DE L'ACTION : Direction des Déchets et de l'Environnement



PARTENAIRES :

Éducation Nationale (Académie de Créteil),
MVE, Associations, communes, bailleurs sociaux,
SYCTOM, SMITDVUM



SERVICES MOBILISÉS :

Mission Développement Durable,
Direction du Lien Social, de l'Habitat,
du Logement et de la Politique de la Ville,
Cellule Communication

Contexte - Enjeux

Chaque année en France, un habitant produit plus de 350 kg de déchets. A l'échelle du Territoire Paris Est Marne&Bois, cela représente plus de 180 000 tonnes. La réduction des déchets permet de limiter significativement l'empreinte environnementale d'un territoire et, notamment, les émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue également à limiter l'épuisement de ressources renouvelables et non renouvelables.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 a défini comme objectif la réduction de 10% les déchets ménagers en 2020.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » au Territoire Paris Est Marne&Bois qui souhaite donc proposer une politique de réduction des déchets ambitieuse au travers, notamment, de son Plan local de Prévention des Déchets, la sensibilisation des populations et la généralisation du compost.

Modalités de mise en œuvre :**1. DÉVELOPPER LE COMPOST INDIVIDUEL SUR LE TERRITOIRE :**

- Mise à disposition gratuite de composteurs pour les habitants
- Élaboration d'un guide de compostage à destination des habitants
- Distribuer le guide aux habitants et le mettre à disposition dans les mairies

2. METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

- Animations spécifiques dans les écoles réalisées par les éco animateurs du Territoire
- Étendre le Dispositif familles zéro déchet à l'ensemble du Territoire
- Déployer le dispositif zéro mégot sur le Territoire
- Organiser des campagnes d'animations ponctuelles sur la thématique des déchets

3. RÉALISER UN PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS AMBITIEUX :

- Lancement de la démarche par délibération le 15 octobre 2018
- Rédaction du document
- Mise en oeuvre du plan d'actions
- Réalisation d'une campagne de communication auprès du grand public

Résultats attendus :

- Réduction du tonnage de déchets produits
- Augmentation du volume de déchets compostés
- Réalisation du Plan Local de Prévention des déchets

Indicateurs :

- Tonnes de déchets collectés et part des déchets incinérés/enfouis/valorisés/recyclés**
- Nombre de composteurs mis à disposition des habitants**
- Nombres d'évènements de sensibilisation organisés**
- Nombre de familles participantes du dispositif familles zéro déchet**

**Calendrier****2018**

Lancement du défi « Famille zéro déchet » à Vincennes et Nogent
Distribution de composteurs aux habitants du territoire

2019

Lancement du défi « Famille zéro déchet » à Charenton et Le Perreux

2021

Vote du Plan Local de Prévention des Déchets
Déploiement des dispositifs « famille zéro déchet » et « zéro mégot » sur l'ensemble du Territoire
Rédaction du guide de compostage

2021-2025

Mise en oeuvre du PLPD